

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 9 (1871)
Heft: 25

Artikel: Les voyageurs suisses
Autor: M., Alex
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-181388>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

pour la Suisse : un an, 4 fr ; six mois, 2 fr.; trois mois, 1 fr.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Les voyageurs suisses.

La Suisse n'est point étrangère, malgré sa position, aux grandes explorations géographiques qui caractérisent notre époque.

J.-L. Burkhardt, de Bâle, ouvre la carrière, et entre au service de la Société africaine de Londres, pour laquelle il explore successivement la Syrie, l'Arabie, l'Egypte et la Nubie. Vénéré des Musulmans sous le nom de scheik Ibrahim, il meurt prématurément au Caire, à peine âgé de 35 ans.

Une quinzaine d'années plus tard, *F. Dubois de Montpereux* voyage autour du Caucase, dans la Circassie, la Géorgie, l'Arménie et la Crimée, et ne craint pas de s'exposer à de nombreux périls pendant la guerre contre les Tcherkesses dont il profite pour pénétrer chez ces peuplades guerrières. Il accompagnait les détachements de soldats russes dans leurs reconnaissances, et obtenait des escortes pour les courses qu'il faisait dans l'intérêt de ses recherches ; sa relation forme un très bel ouvrage en six gros volumes avec atlas, qui a été couronné par la Société de géographie de Paris en 1839. Il est dédicé à Neuchâtel en 1850.

Les voyageurs devinrent dès lors plus nombreux. *Werner Munzinger*, de Soleure, qui explore maintenant l'Afrique centrale, publie ses notes sur l'Abbyssinie, qu'il visitait dès 1859, dans le recueil de communications des voyageurs suisses, édité par Wursten, à Winterthur ; — le médecin zuricois Alex. Schläftli, pour lequel, depuis nombre d'années, l'Orient est devenu comme une seconde patrie, envoyait à ce même recueil la relation du voyage qu'il fit en 1861 depuis Alexandrette jusqu'au golfe Persique pour se rendre dans l'Inde.

Les missions fédérales au Japon et au Brésil donnent lieu au remarquable livre illustré d'*Aimé Humbert*, sur le Japon, et à l'intéressant voyage dans l'Amérique du Sud de *J.-J. von Tschudi*, 4 volume, Leipzig, 1865.

Un vaudois, l'illustre naturaliste *L. Agassiz*, faisait peu après son voyage scientifique au Brésil, sur lequel nous donnerons quelques détails en continuant cet aperçu.

Alex. M.

Les étudiants vaudois.

III

Les mœurs des étudiants étaient souvent assez grossières ; déjà en 1550 et en 1640, il leur fut

défendu de courir de nuit dans les rues. Les anciens *Acta* mentionnent de nombreuses punitions infligées pour des faits qui n'étaient pas d'une moralité bien raffinée. Ces mêmes registres font aussi mention de tapages nocturnes et de farces d'un goût assez suspect, dont plusieurs se sont maintenues dans la tradition. On sait d'ailleurs combien, dans tous les temps, notre jeunesse académique eut d'écheveaux à dévider avec la police. L'inimitié entre les étudiants, les guets et les *gapions* est historique. Il fut un temps où posséder dans sa chambre un bâton de guet ou bien un sabre de gapion arraché à l'un de ces pauvres agents dans telle ou telle bagarre nocturne était pour beaucoup un vrai titre de gloire.

Les étudiants n'osaient pas s'aventurer dans les billards : l'ordonnance de 1550 et de 1640, renouvelée en 1708, le leur interdisait sous peine d'amende de 5 florins. Mais plusieurs furent punis pour être allés dans de mauvaises pintes. Le *Crotton* était un lieu où quelques-uns cherchaient à se glisser, n'osant pas aller ailleurs. Les *cercles* leur étaient permis, mais il en résulta de graves inconvenients. En 1794, le seigneur bailli fit fermer un cercle d'étudiants parce qu'on y parlait politique. Dans d'autres occasions, des cercles d'étudiants furent fermés parce que les membres y jouaient au billard à l'heure du service divin et y faisaient des dettes. Outre la fréquentation des lieux publics, la chasse leur était aussi défendue.

Cette grossièreté de mœurs, pour ne rien dire de plus, était favorisée par un privilége que Leurs Excellences accordèrent déjà au commencement du XVII^e siècle aux étudiants. Ils furent soustraits à la juridiction de la police de la ville. Ils n'étaient justiciables que de leur propre corps, de l'académie ou du bailli. Lorsqu'un étudiant était saisi par un agent de police, on devait le conduire au château pour être emprisonné et non pas au corps de garde de la ville. On sait que les baillis ne demandaient ordinairement pas mieux que de vexer les autorités municipales.

Un redoutable censeur, dont le nom seul commande la foi en ses paroles, le major Davel, s'adressant aux étudiants depuis l'échafaud, leur disait dans son allocution : « Messieurs les étudiants, vous » vous destinez au saint ministère. Mais de quelle » manière plusieurs d'entre vous se préparent-ils » à un emploi de cette importance et qui exige une » grande sainteté ? C'est par une vie déréglée et